



PROCÈS-VERBAL

Troisième assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch, tenue le jeudi 30 mars 2023 à 18h30 au YMCA Saint-Roch, 500, avenue du Pont ; par visioconférence.

PRÉSENCES

M. Louis-H. Campagna	Président (2023)
M. Simon Gauthier	Secrétaire (2024)
M ^{me} Raymonde Langlois	Trésorière (2024) (en virtuel)
M ^{me} Frédérique Lavoie	Administratrice (2023)
M. Samuel Roy	Administrateur coopté (2023)

ABSENCES

M. Napoléon Woo	Administrateur (2023)
M ^{me} Francine Tremblay	Administratrice (2024)
M. Jean-Baptiste Coubès	Administrateur (2024) (démissionnaire)
M. Pierre-Luc Lachance	Conseiller municipal, district Saint-Roch Saint-Sauveur (membre non-votant)

AUTRES PRÉSENCES

M. Daniel Leclerc	Conseiller en consultations publiques
M. Sergio Avellan	Conseiller en urbanisme
Mme Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 12 personnes assistent à l'assemblée (5 en virtuel).

Ordre du jour

- 23-03-01 Ouverture de l'assemblée et constat du quorum
- 23-03-02 Présence des administrateurs, conseillers et soutien
- 23-03-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 23-03-04 Adoption du procès-verbal
- 23-03-05 Fonctionnement du conseil d'administration
- 23-03-06 Trésorerie
- 23-03-07 Consultation publique et demande d'opinion – Assouplissement relatif aux tabliers de manœuvre pour les commerces (fiche)
- 23-03-08 Interactions avec les institutions, organismes et places d'affaires
- 23-03-09 Rapport des groupes de travail
- 23-03-10 Point d'information du conseiller municipal
- 23-03-11 Proposition des membres du conseil d'administration
- 23-03-12 Mention des correspondances et représentations passées
- 23-03-13 Période de questions et commentaires du public
- 23-03-14 Levée de l'assemblée

Procès-verbal

23-03-01 Ouverture de l'assemblée et constat du quorum

L'assemblée débute à 18 h 35. Le quorum est atteint.

23-03-02 Présence des administrateurs, conseillers et soutien

Cinq membres sont présents dont une personne en ligne. M. Lachance a signalé qu'il serait absent puisqu'il fait partie de la délégation de la Ville de Québec qui s'est rendue en Europe.

M. Coubès ayant déménagé hors du quartier, il a remis sa démission.

RÉSOLUTION CA23-03-15

Concernant la démission d'un d'administrateur

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil d'administration prenne acte de la démission de M. Jean-Baptiste Coubès à titre d'administrateur élu.

23-03-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ajout des sous-points Parcours scolaires, Table Engrenage de Saint-Roch, Interzone, GTCA et CVAP.

Résolution statutaire

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

23-03-04 Adoption du procès-verbal

Résolution statutaire

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 23 février 2023.

23-03-05 Fonctionnement du conseil d'administration

□ Assemblée générale annuelle du 27 avril 2023

Les mandats échus en 2023 sont ceux de Mme Lavoie, M. Campagna, M. Woo et M. Roy.

Les mandats se terminant en 2024 sont ceux de Mme Langlois, Mme Tremblay et M. Gauthier. Il y aura donc deux postes en élection à l'assemblée générale pour les femmes et trois postes pour les hommes. Les postes cooptés pourront être comblés par la suite en assemblée ordinaire.

Le formulaire de candidature ou d'appui à une candidature est disponible sur la page web des conseils de quartiers en [version électronique](#) ou en [version PDF](#) pour impression. Le [lien vers le formulaire](#) peut être transmis par courriel aux personnes qui souhaitent appuyer une candidature.

Une assemblée ordinaire se tiendra juste avant l'assemblée générale pour adopter le rapport annuel et les états financiers 2022.

□ **État du compte courant**

État de compte	Encaisse au 28 février	Subvention à recevoir	Dépenses autorisées*	Solde
Budget de fonctionnement	2 859,87		400,45	2 459,42

* 115\$ PV janv., 115\$ PV fév., 115\$ PV mars, 52,50\$ frais représentation 2,95\$ frais de caisse

□ **Suivi du budget de fonctionnement**

Voir le [budget de fonctionnement](#).

□ **Chèques à émettre**

RÉSOLUTION CA23-03-16

Concernant le paiement du secrétariat de rédaction des procès-verbaux

CONSIDÉRANT la résolution [CA22-10-63](#) – *Concernant le paiement du secrétariat de rédaction des procès-verbaux.*

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de payer un montant de 115 \$ à M^{me} Jocelyne Séguin pour la tenue de livres et la rédaction du procès-verbal du 30 mars 2023, sur dépôt des documents.

RÉSOLUTION CA23-03-17

Concernant le paiement des frais de représentation

CONSIDÉRANT la résolution [CA22-10-61](#) – *Concernant le remboursement des frais de déplacement raisonnablement engagés à des fins de représentation du conseil de quartier.*

CONSIDÉRANT les déplacements encourus entre le 1^{er} décembre 2022 et le 31 mars 2023 pour rencontrer les conseils de quartier de Vieux-Limoilou, Lairet, Maizerets, Montcalm et Saint-Sacrement au sujet de la qualité de l'eau et de l'air (soit 7 allers-retours en autobus à 7,50\$)

SUR UNE PROPOSITION de M. Samuel Roy, DÛMENT APPUYÉE par Mme Raymonde Langlois, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de payer la somme de 52,50 \$ à M. Louis H. Campagna pour les frais de représentation encourus jusqu'au 31 mars 2023.

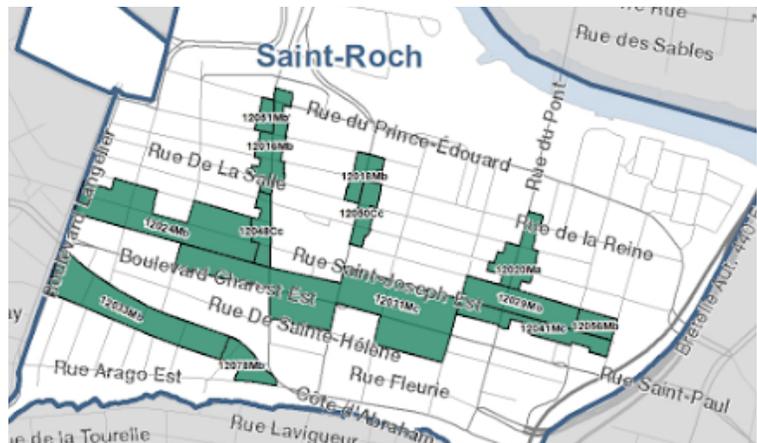
23-03-07 Consultation publique et demande d'opinion – Assouplissement relatif aux tabliers de manœuvre pour les commerces ([fiche](#))

M. Sergio Avellan, conseiller en urbanisme à la Ville de Québec, présente le projet de modifications réglementaires. Ces modifications sont proposées par la Ville pour rendre conformes des situations existantes et pour adapter la norme à la densité du bâti dans le quartier de Saint-Roch.

En effet, certaines zones du quartier qui comportent des commerces de proximité sont fortement occupées par des bâtiments de sorte qu'il est parfois difficile de répondre à la norme générale d'aménager un tablier de manœuvre d'au moins 12 m (articles 674 et 678.0.1).

À la suite d'une analyse de la Ville, il s'avère que treize zones du quartier pourraient être exemptées de l'obligation d'aménager un tablier de manœuvre lorsque l'établissement dispose d'un quai de chargement ou de déchargement pour ses livraisons (article 676).

Ces ajustements nécessitent deux règlements, soit le [R.C.A.1V.Q. 476](#) pour les zones situées sur les rues Saint-Vallier Est, Saint-Joseph Est, de la Couronne, du Pont et Dorchester et le [R.V.Q. 3143](#) pour zone située sur le boulevard Charest Est.



Questions et commentaires

Les manœuvres se font dans certains cas sur la rue ou en empiétant sur le trottoir ce qui génèrent des enjeux de mobilité. M. Avellan indique que la circulation à proximité des commerces existants est déjà prise en charge par la Ville par des plages horaires dans des zones débarcadères. Les commerçants peuvent également opter pour des formats de camion plus appropriés à leur secteur (ex. des cubes au lieu de gros camions).

Le Métro, la Rothmans et d'autres zones du quartier ne sont pas visées par l'assouplissement. Dans les zones visées, l'assouplissement ne s'applique que si les commerces disposent d'un quai de chargement et déchargement.

Après discussions, le conseil de quartier se prononce sur la demande de modification.

RÉSOLUTION CA23-03-18

Concernant l'opinion du conseil de quartier de Saint-Roch relativement à l'assouplissement des tabliers de manœuvre

Les trois options possibles soit A, en faveur de la modification ; B, contre la modification (statu quo) ; ou C, en faveur de la modification sous réserve de certaines conditions.

SUR UNE PROPOSITION de M. Simon Gauthier, DUMENT APPUYÉE par Mme Raymonde Langlois, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier se

prononce en faveur de l'option A soit pour les règlements [R.C.A.1V.Q. 476](#) et [R.V.Q. 3143](#)).

M. Leclerc indique que la consultation en ligne se poursuivra jusqu'au 6 avril 2023 ([fiche](#)). Ces modifications peuvent faire l'objet d'un [référendum](#).

Le rapport de la consultation publique et de la demande d'opinion sera disponible sur la page web du projet ([fiche](#)).

23-03-08 Interactions avec les institutions, organismes et places d'affaires

▣ Ville de Québec

Vision en matière d'itinérance ([fiche](#)) – Les séances d'information et d'échanges sur le sujet ont eu lieu le 20 janvier avec les organismes partenaires et le 27 février pour la population en général. Il est possible de formuler des commentaires ou de déposer un mémoire jusqu'au 10 avril 2023.

Le groupe de travail qui se penche sur la qualité de vie dans Saint-Roch sud-est souhaite obtenir le mandat de déposer un mémoire au nom du conseil de quartier de Saint-Roch.

RÉSOLUTION CA23-03-19

Concernant le mandat du groupe de travail sur la qualité de vie dans Saint-Roch sud-est dans le cadre de la consultation sur la vision en matière d'itinérance

SUR UNE PROPOSITION DE M. Simon Gauthier, DUMENT APPUYÉE PAR M. Samuel Roy, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Roch mandate le groupe de travail sur la qualité de vie dans Saint-Roch sud-est pour rédiger et déposer un mémoire sur la vision en matière d'itinérance de la Ville de Québec d'ici le 10 avril 2023. Le mémoire sera entériné à la prochaine assemblée ordinaire du conseil de quartier qui aura lieu le 25 mai 2023.

Qualité de l'eau et accès au fleuve dans l'arrondissement – M. Campagna a fait la tournée des [conseils de quartier de l'arrondissement de La Cité-Limoilou](#) entre novembre 2022 et mars 2023 ([feuille de route](#)) pour leur soumettre deux propositions de recommandations à formuler à l'attention de la Ville (voir la résolution CA22-10-68 sur la participation de la Ville aux coûts d'opération du bain portuaire l'Oasis et la résolution CA22-10-69 concernant la transparence des données sur la qualité de l'eau adoptées en [novembre 2022](#)). Les huit autres conseils de quartier de l'arrondissement, ainsi que le [Comité des citoyens du Vieux-Québec](#) (CCVQ), ont emboîté le pas.

Parcours scolaire – La deuxième manifestation provinciale sur la sécurité routière s'est tenue le 15 mars. La veille de la manifestation, la Ville a fait part de son intérêt pour des projets pilotes de rue école et pour l'utilisation de photo radar pour mieux contrôler la circulation autour des écoles ([Radio-Canada, 14 mars 2023](#)).

Une [pétition est en cours](#) chez Piétons Québec pour le droit des enfants de marcher en sécurité.

La sécurité des parcours scolaires est toujours un enjeu majeur pour le conseil de quartier (voir la résolution CA23-01-08 adoptée en [janvier 2023](#)).

□ Paroisse

Sainte-Marie-de-l'Incarnation (église Saint-Roch) ([page](#))

Entente de location du sous-sol – Le conseil de quartier a fait part en [janvier](#) de ses préoccupations concernant la location du sous-sol. Le directeur général de la Fabrique et le curé de la paroisse qui devaient venir ce soir entretenir l'assemblée sur le sujet sont absents. L'entente de location est toutefois disponible en ligne dans le sommaire décisionnel du conseil d'agglomération de Québec ([DE2022-786](#)). Les usages possibles ou prohibés sont énumérés à l'article 3 de l'entente et dans la [grille de spécification](#) de la zone 12028Pa.

3 USAGE DES LIEUX LOUÉS

3.1 Les Lieux loués sont loués uniquement pour les fins spécifiques suivantes, à savoir :

3.1.1 L'ensemble des usages autorisés actuellement en vertu du règlement de zonage municipal applicable à l'Immeuble, à l'ÉSR et aux Lieux loués (zone 12028Pa) ;

3.1.2 Établissement de santé sans hébergement (ex. : centre de jour pour personnes en situation d'itinérance).

La Ville convient que le bail à être conclu contiendra une clause exonérant et tenant indemne la Fabrique de toute responsabilité et de tout dommage pouvant découler de tout usage implanté par la Ville dans les Lieux loués.

3.2 Les usages suivants seront strictement prohibés dans les Lieux loués :

3.2.1 Site de consommation supervisée de drogues ;

3.2.2 L'habitation ou l'hébergement ;

3.2.3 Tout usage allant à l'encontre de la mission de la Fabrique.

3.3 La Ville devra obtenir un consentement écrit préalable de la Fabrique, et/ou de toute autre autorité désignée par la Fabrique, avant d'implanter un usage autre que ceux apparaissant au paragraphe 3.1 précité.

□ Table de quartier Engrenage St-Roch

La table tiendra la 14^e édition de sa Cabane à sucre le jeudi 6 avril de 11 à 14 h sur le parvis de l'église Saint-Roch et sur la rue Saint-François. Tire sur la neige, soupe aux pois, mets congolais, animation et musique traditionnelle seront au rendez-vous. Tout est gratuit.

□ Interzone

Le service de consommation supervisée (SCS), [l'Interzone](#), établi en 2021 au 60, rue Saint-Vallier Est et opéré conjointement par le CIUSSS-CN et la [Coopérative de solidarité SABSA](#), fêtera le 31 mars 2023 son second anniversaire.

Le processus menant à l'implantation du site a duré plus de 10 ans, notamment à compter du jugement de la Cour suprême du Canada ([Canada \(Procureur général\) c.](#)

PHS Community Services Society, [2011 CSC 44](#)). Entre 2010 et 2012, le conseil de quartier de Saint-Roch avait mené un processus de consultation qui avait compris une audience publique réunissant quelque 120 participants ainsi que deux séances subséquentes de *focus group*. La démarche avait abouti à une [liste de critères d'acceptabilité sociale](#) pour un tel projet de SCS dans le centre-ville à Québec.

C'est notamment le taux élevé de transmission de l'hépatite 'C' entre utilisateurs de drogue intraveineuse (UDI) qui aura finalement justifié l'implantation du SCS dans le quartier Saint-Roch en mars 2021 – un projet qui n'aura jamais fait l'unanimité -- la primauté ayant été accordée à la santé des UDI avant la répression du trafic de drogue, dans l'esprit du jugement de la Cour suprême du Canada. Voir notamment le rapport annuel [2020](#), p. 10, item 3.4. Le site, qui devait initialement être établi à l'angle de la rue Monseigneur-Gauvreau et du boulevard Charest Est, se trouve actuellement sur la [rue Saint-Vallier Est, près de la limite avec le quartier de Saint-Sauveur](#), une localisation jugée plus appropriée.

Les commentaires concernant le SCS formulés par les personnes présentes à l'assemblée sont essentiellement positifs. L'endroit est manifestement fréquenté, mais demeure propre et discret. Il n'est en rien comparable avec la situation actuelle dans le pourtour de Lauberivière et du YMCA.

RÉSOLUTION CA23-03-20

Concernant une motion de félicitations pour les deux années d'opération du service de consommation supervisée L'interzone

SUR UNE PROPOSITION DE M. Samuel Roy, DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Frédérique Lavoie, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier félicite le service de consommation supervisée L'Interzone ainsi que la coopérative Sabsa pour le second anniversaire de l'implantation et de l'opération du site dans le quartier de Saint-Roch.

M. Campagna émet le souhait qu'il y ait éventuellement au conseil de quartier une présentation de l'organisme ainsi qu'une analyse des résultats d'opération du site.

23-03-09 Rapport des groupes de travail

□ Plan d'action 2023-2025

Le plan d'action 2023-2025 n'a pas été complété. Le contenu généré par la consultation tenue en [juin 2022](#) est toujours pertinent. Toutefois, la stratégie d'action du conseil de quartier de Saint-Roch pour l'année 2022-2023 aura finalement été de nature émergente, les enjeux immédiats tel la qualité de l'air, les chantiers de construction, l'hébergement touristique commercial, le bain portuaire, etc., ayant rapidement pris le devant de la scène. Le conseil d'administration sortant recommande au prochain conseil d'administration de continuer l'élaboration du plan d'action 2023-2025 afin de structurer au mieux les interventions, compte tenu des ressources limitées en temps, énergie et argent des administrateurs et du but de maximiser les impacts positifs du conseil de quartier.

☐ **Qualité de l'air – Rapports Mon environnement, ma santé (MEMS)**

Les deux rapports finaux du [projet MEMS](#) ainsi que les faits saillants et les recommandations ont été rendu publics le 13 mars 2023 par le CIUSSS-CN ([publications 2023](#)).

Les résultats du projet qui concernent plus particulièrement le quartier de Saint-Roch pourraient être présentés à la prochaine assemblée ordinaire du conseil de quartier, le 25 mai 2023 ([tournée du MEMS](#)).

RÉSOLUTION CA23-03-21

Concernant une présentation du projet Mon environnement, ma santé au conseil de quartier de Saint-Roch

SUR UNE PROPOSITION DE M. Simon Gauthier, DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Raymonde Langlois, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil d'administration invite la Direction de la santé publique du CIUSSS-CN à venir présenter les résultats du projet Mon environnement, ma santé à l'assemblée ordinaire du conseil de quartier qui se tiendra le 25 mai 2023.

☐ **GTCA Groupe de travail sur les contaminants atmosphériques**

Le groupe de travail mandaté par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a déposé son rapport et présenté les résultats en haute-ville.

Le conseil de quartier du Vieux-Limoilou a fortement réagi à une telle approche ([Monlimoilou, 16 février 2023](#)) puisque l'étude portait spécifiquement sur le secteur Limoilou en basse-ville. Le rapport, qui fait plus de 1200 pages, peut être consulté en ligne sur le site du MELCCFP ([rapport GTCA, janvier 2023](#)), a été présenté lors d'une assemblée spéciale du conseil de quartier du Vieux-Limoilou tenue le 29 mars 2023 ([présentation](#)). À l'invitation de cette instance, M. Campagna a assisté à la présentation.

La qualité de l'air dans le quartier de Saint-Roch est influencée par le corridor de vent qui emprunte la vallée de la rivière Saint-Charles et qui transporte les particules et poussières émises, notamment, par le chauffage au bois. D'autres émetteurs à l'étude sont les principaux axes routiers (e.g., poussières de pneus et de freins, etc.) et les activités industrielles (e.g., transbordement portuaire, etc.).

□ **CVAP Comité de vigilance des activités portuaires**

Les conseils de quartier qui siègent sur le comité de vigilance se sont rencontrés le 20 mars dernier pour partager leurs opinions quant à la pertinence de poursuivre leur participation au comité. Les avis étaient partagés ; les récents rapports sur la qualité de l'air du MEMS et du GTCA alimentent la réflexion. M. Campagna y a apporté la suggestion de transiter vers un fonctionnement sur le modèle des [CMMI](#) (comité mixte municipal-industriel). Bien qu'il s'agisse d'un enjeu de santé publique plutôt que d'un risque d'incident industriel à proprement parler, il n'en demeure pas moins que le risque pour la vie et la santé de la pollution atmosphérique par les particules fines présente le potentiel d'excéder sur le long terme les conséquences des sinistres à proprement parler.

□ **Qualité de vie secteur Saint-Roch sud-est (pourtour de Lauberivière)**

Rencontre tenue le 2 mars 2023 avec le CIUSSS-CN – Huit membres du groupe de travail sur la qualité de vie Saint-Roch sud-est ont rencontré trois représentants du CIUSSS-CN le 2 mars dernier pour discuter notamment des 16 questions soumises par le groupe de travail.

Le compte-rendu de la rencontre sera entériné à la prochaine rencontre prévue le 17 avril prochain et rendu public par la suite. Des représentants du CIUSSS-CN, de la Direction de la santé publique, de la Ville de Québec et du Service de police ont été invités à cette prochaine rencontre.

□ **Rapport d'activités de l'année 2022**

Mme Lavoie, M. Roy, M. Gauthier ainsi que M. Campagna vont se rencontrer pour rédiger le rapport

23-03-10 Point d'information du conseiller municipal

M Lachance a transmis une liste des sujets qui intéressent le quartier. La liste sera relayée aux abonnés du conseil de quartier.

Rues des Embarcations et du Chalutier – Les travaux prévus en 2023 comportent l'abattage de 56 arbres et la protection de 170 arbres (75%). Un plan de plantation est à venir. Les arbres impliqués sont situés le long du sentier qui sera mis en place vers la Marina Saint-Roch et sur deux ronds-points qui seront réaménagés (présentation [16 mars 2023](#)).

Rue Caron – Deux phases de réaménagement sont prévues. La première entre les rues Sainte-Hélène et Saint-François, entre août et novembre 2023 et la seconde, entre les rues Saint-François et des Commissaires, entre mai et octobre 2024 (présentation [16 mars 2023](#)).

Boulevard Jean-Lesage – Finalisation du réaménagement entre autres pour le lien cyclable.

Rue de la Pointe-aux-Lièvres – Réaménagement, phase 2 – Des travaux de réfection sont prévus en 2023 dans l’emprise de la rue du Cardinal-Maurice-Roy, du côté sud, entre la courbe de l’autoroute Laurentienne et la rue Lee. Ces travaux consistent à compléter les réseaux d’eau potable et d’égout, les aménagements paysagers (plantations, mobilier urbain, éclairage) et la réfection de la chaussée (ajout d’un trottoir et révision de la courbe). **Travaux 2023** – câblage TW-12. **Parc** - Réaménagement du parc, présentation éventuelle au conseil de quartier.

Rue du Roi – En 2023, travaux de réseaux techniques urbains (RTU).

Rue Prince-Édouard – Réduction du trafic lourd. Demande faite à Intercar pour cesser de circuler sur le réseau local. Plan d’action à venir pour le camionnage.

Parc Victoria – Aménagement d’un terminus temporaire du Réseau de transport de la Capitale (RTC) dans le secteur du parc.

Église Saint -Roch – Reconstruction des marches du parvis.

Bornes de recharge électriques sur rue – Installation à venir sur la rue Saint-Joseph et le boulevard Charest Est.

Coteau Sainte-Geneviève – 33 frênes à abattre. Les travaux débutent en avril. Les arbres seront marqués, des affiches seront installées et des avis seront distribués aux riverains.

Nids de poules – Plus nombreux en raison de la température plus clémente. Budget supplémentaire pour réparer la chaussée et les trottoirs endommagés cet hiver (4M \$ au lieu de 1M \$)

Nettoyage printanier – Le nettoyage débute le 24 avril dans certains secteurs et se poursuivent en mai. Voir la [carte interactive](#) pour connaître le calendrier prévu.

Incendiaire – À la suite d’une arrestation, le Service de protection contre les incendies a fait une tournée pour rappeler les [consignes de prévention](#). Résultats de la tournée : 713 logements visités ; 343 accroche-porte, 78 avertisseurs de fumée et 8 avertisseurs de CO² remis dans certains secteurs de Limoilou et de Saint-Roch.

23-03-11 Proposition des membres du conseil d’administration

□ Dédommagement des situations de nuisances publiques

RÉSOLUTION CA23-03-22

Concernant une demande à la Ville pour un programme de dédommagement des situations de nuisances publiques

CONSIDÉRANT que le secteur Saint-Roch sud-est (pourtour de Lauberivière) est affecté de façon chronique par des instances de nuisances publiques qui impactent notamment leurs propriétés et leurs biens ;

CONSIDÉRANT que des propriétaires résidentiels, des places d’affaires ainsi que d’autres parties prenantes ont notamment dû assumer des coûts pour sécuriser leurs propriétés et réparer des dommages matériels ;

SUR UNE PROPOSITION DE Mme Raymonde Langlois, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Simon Gauthier, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch demande à la Ville de Québec ses intentions concernant un éventuel programme visant à dédommager les propriétaires résidentiels, les places d'affaires ainsi que les autres parties prenantes impactées financièrement par les situations récurrentes de nuisances publiques dans le quartier Saint-Roch, et en particulier, dans le secteur sud-est (pourtour de Lauberivière).

□ **Mitigation des nuisances liées aux chantiers**

RÉSOLUTION CA23-03-23

Concernant une demande à la Ville de Québec pour des mesures de mitigation des nuisances liées aux nombreux chantiers dans le quartier de Saint-Roch

CONSIDÉRANT les nombreux chantiers en cours dans le quartier (travaux préparatoires au tramway, tours en construction, stationnement Îlot Fleurie, etc.) ;

CONSIDÉRANT les inconvénients majeurs de santé publique et de mobilité reliés à ces chantiers (diminution de la qualité de l'air, concentration de poussières, infestation de vermine, nombreuses entraves à la mobilité active, à la mobilité universelle et à la circulation, etc.) ;

SUR UNE PROPOSITION DE Mme Raymonde Langlois, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Simon Gauthier, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch exprime ses préoccupations quant à la prolifération des chantiers dans le quartier et l'accroissement des nuisances qui en découlent et demande à la Ville de Québec quelles sont les mesures de mitigation qui sont exigées de la part des entrepreneurs et promoteurs et quelles sont les situations qui peuvent être dénoncées à la Ville par la population.

□ **Hébergement touristique dans le quartier Saint-Roch**

En lien avec les événements récents survenus à Montréal et l'autorisation en vigueur depuis le 25 mars permettant l'hébergement touristique dans une résidence principale à la grandeur du Québec ([loi 67 sur l'hébergement collaboratif](#)), il a beaucoup été question récemment de l'hébergement touristique à Québec (Journal de Montréal, [25 mars 2023](#), RCLALQ, La démesure Airbnb, mars 2023).

Le quartier de Saint-Roch n'est pas épargné et les immeubles d'hébergement touristique de courte durée augmentent une offre qui entre en concurrence avec le logement résidentiel et peut ainsi contribuer au phénomène dite « crise du logement », menaçant la qualité de vie des résidents et de nombreuses places d'affaires dans le quartier.

RÉSOLUTION CA23-03-24

Concernant une demande à la Ville de Québec relativement à l'encadrement de l'hébergement touristique dans le quartier de Saint-Roch

CONSIDÉRANT l'importante croissance de l'hébergement touristique commercial de courte durée dans le quartier de Saint-Roch ;

CONSIDÉRANT l'impact de ce type d'hébergement sur l'offre de logement, le coût des logements et la qualité de vie du quartier ;

CONSIDÉRANT le zonage très étendu en matière d'hébergement touristique commercial dans le quartier Saint-Roch ;

CONSIDÉRANT le [mémoire du conseil de quartier](#) daté du 21 mars 2018 ;

CONSIDÉRANT la [résolution CA20-01-12](#) datée du 30 janvier 2020.

SUR UNE PROPOSITION DE M. Samuel Roy, DUMENT APPUYÉE PAR Mme Raymonde Langlois, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch demande à la Ville de Québec quelles sont ses orientations actuelles et à venir quant à l'encadrement de l'hébergement touristique dans le quartier de Saint-Roch.

□ Suivi des résolutions

Fosses de plantation – résolution CA23-01-07, [janvier 2023](#) – Concernant la demande du conseil de quartier de restaurer et d'entretenir les fosses de plantation sur le boulevard Charest, entre le boulevard Langelier et l'autoroute Honoré-Mercier, la Ville a répondu que quatre arbres seront remplacés en 2023, un au printemps et trois arbres en automne 2023. Des fleurs annuelles seront également plantées dans les fosses localisées entre les rues [Langelier et Saint-Anselme](#). Ces fosses ne sont pas assez profondes pour y planter des arbres.

De manière générale, les emplacements disponibles sur le boulevard Charest subissent de nombreux stress reliés aux milieux urbanisés et à l'entretien des infrastructures de sorte que la croissance des végétaux y est compromise. Le taux de remplacement y est plus élevé qu'ailleurs.

M. Gauthier rappelle que plusieurs fosses de plantation sont à l'abandon depuis plusieurs années. Il va continuer d'en suivre l'évolution et éventuellement revenir sur le sujet.

Terrain à l'angle de Monseigneur-Gauvreau et Charest Est – résolution CA23-02-14, [février 2023](#) – Concernant la demande d'information au sujet des lots 5889137 et 5889138, la Ville a répondu qu'une décision a été prise par le conseil de ville le 19 décembre dernier autorisant la vente des lots pour une somme de 515 000 \$ et une servitude pour une borne d'incendie ([CV-2022-1175](#)). L'offre d'achat de la firme Synchro Immobilier peut être consultée dans le sommaire décisionnel ([DE2022-765](#)).

23-03-12 Mention des correspondances et représentations passées

☐ Correspondance

Inscrites au registre.

☐ Représentations

- 2023.03.31 – ICI Québec, Pascale Lacombe, 2^e anniversaire de l'[ouverture de l'Interzone](#)
- 2023.03.29 – Conseil de quartier du Vieux-Limoilou – séance de concertation publique, qualité de l'air ([événement](#))
- 2023.03.20 – Comité de vigilance des activités portuaires ([CVAP](#)), rencontre de concertation des conseils de quartier impliqués
- 2023.03.20 – Ville de Québec – adaptations en matière de déneigement, séance d'échanges ([présentation](#))
- 2023.03.16 – Chantiers Tramway dans Saint-Roch, visioconférence Info-chantier ([présentation](#))
- 2023.03.15 – Conseil de quartier du Vieux-Limoilou – assemblée publique – [item 10](#), qualité de l'air, suivi des résolutions Oasis du Port de Québec
- 2023.03.15 – Trajets scolaires – mettre fin à l'insécurité routière, manifestation nationale ([communiqué](#))
- 2023.03.14 – Conseil de quartier de Lairet – assemblée publique – [item 23-03-06](#), qualité de l'eau et accès au fleuve, résolutions Oasis du Port de Québec
- 2023.03.14 – Journal de Québec – téléphone : qualité de l'air, publication du [rapport Mon environnement, ma santé](#)
- 2023.02.27 – Ville de Québec – séance d'information, vision en matière d'itinérance, voir [enregistrement](#) à partir de 1:54:42
- 2023.02.27 – Noovo, Mathieu Boivin ([reportage](#)) à partir de 3:57 – itinérance, questions anticipant sur la séance de consultation de la Ville de Québec
- 2023.02.22 – Table de quartier l'Engrenage ([événement](#)), Itinérance et cohabitation, Mieux comprendre qui fait quoi, pourquoi et dans quel contexte'

23-03-13 Période de questions et commentaires du public

Stationnement Îlot Fleurie – Une citoyenne a contacté Mme Lavoie à propos du stationnement de l'îlot Fleurie qui est mal entretenu.

Le conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire s'est penché sur le sujet en [février](#) et [mars](#) 2023. : le terrain appartient en grande partie au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) et est à cheval entre deux quartiers et deux districts municipaux. Il s'est détérioré graduellement au cours des trois dernières années, mais surtout depuis la perte du stationnement du Métro. On peut y voir des vidanges à la traîne ainsi qu'un véhicule et des conteneurs abandonnés. L'éclairage y est déficient, un seul des deux trottoirs est déneigé, mais très glissant. Les murales sur les piliers de l'autoroute Honoré-Mercier s'effritent. C'est un désastre au centre-ville au lieu d'être une fierté. Mme Coulombe-Leduc a indiqué que les équipes de la Ville ont été

sensibilisées à l'aspect des lieux et que les agents de stationnement ont été informés d'appliquer la réglementation concernant l'empiètement des stationnement sur les trottoirs. Quant au déneigement du chemin entre le boulevard Charest et la rue Saint-Vallier Est, il sera en opération à compter de l'année prochaine.

La représentante de M. Grandmont, député de Taschereau, indique que ce dernier a contacté le MTMD à ce sujet.

Engagement social – M. Boulay, directeur général de Lauberivière, félicite les membres du conseil d'administration pour tout le travail qu'ils accomplissent pour le conseil de quartier en sus de toutes leurs tâches familiales et professionnelles. C'est admirable.

Nettoyage des rues – Mme Séguin fait remarquer que le MEMS a constaté que les plus grandes concentrations de particules fines en suspension ont été relevées au printemps dans les stations d'échantillonnage. Elle a maintes fois constaté que les fondants et les abrasifs qui se sont accumulés sur les trottoirs et en bordure de la chaussée sont remis en suspension dans l'air par le vent et la circulation routière dès que la neige fond et que les surfaces s'assèchent. Les piétons surtout sont incommodés lorsqu'il respire les nuages soulevés par les autos et autobus qui circulent près des trottoirs. La situation va se résorber avec le nettoyage printanier. Malheureusement, à la lecture de la [carte interactive](#), il faudra attendre en mai avant que ce nettoyage ne soit effectué dans le quartier de Saint-Roch alors que les rues et les trottoirs sont pratiquement dégagés partout. Elle se demande si le calendrier de nettoyage ne pourrait pas être devancé pour améliorer la qualité de l'air au printemps.

RÉSOLUTION CA23-03-25

Concernant une demande à la Ville pour améliorer la qualité de l'air au printemps en procédant à un nettoyage printanier plus hâtif dans le quartier

CONSIDÉRANT QUE le rapport du projet Mon environnement, ma santé a fait le constat que les plus grandes concentrations de particules fines en suspension sont relevées au printemps ;

CONSIDÉRANT QUE les abrasifs, fondants, poussières et autres particules accumulées pendant l'hiver sont remises en suspension dès que la neige fond par le vent et la circulation routière ;

CONSIDÉRANT l'impact négatif sur la mobilité active du fait que les nuages de particules se concentrent à la hauteur des piétons ;

CONSIDÉRANT QUE le nettoyage printanier dans le quartier de Saint-Roch aura surtout lieu en mai seulement

SUR UNE PROPOSITION DE M. Samuel Roy, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Simon Gauthier, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch demande à la Ville de Québec quels sont les critères qui s'appliquent au choix des dates et des secteurs de nettoyage printanier et s'il est possible de hâter ce calendrier lorsque les conditions climatiques le permettent ou de procéder en priorité ou de façon préliminaire par les artères principales.

23-03-14 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 20 h 35. L'assemblée générale annuelle aura lieu le jeudi 27 avril 2023.

Annexe – Suivi des résolutions

Aide-mémoire – Suivi des résolutions courantes (en gris, suivi complété)			
No, sujet, procès-verbal	Destinataire	Demande ou recommandation	Suivi
23-03-25 – Qualité de l'air au printemps, mars 23	Ville	Demander un nettoyage printanier plus hâtif lorsque les conditions le permettent	
23-03-24 – Hébergement touristique Airbnb, mars 23	Ville	Demander les orientations de la Ville quant à l'hébergement touristique dans le quartier	
23-03-23 – Mitigation des chantiers, mars 23	Ville	Demander des mesures de mitigation pour les nuisances occasionnées par les chantiers et travaux	
23-03-22 – Programme de dédommagement, mars 23	Ville	Demander un programme de dédommagement suite à des nuisances publiques et autres dommages	
23-03-21 – MEMS, présentation, mars 23	DSP	Inviter la DSP à présenter les résultats du MEMS, le 25 mai 23	
23-03-20 – SCS, Motion de félicitations, mars 23	Interzone Sabsa	Transmettre les félicitations du conseil pour la 2e année d'opération du SCS	
23-03-19 – Mémoire sur la Vision de l'itinérance, mars 23	Groupe de travail, Ville	Mandater le groupe de travail Saint-Roch sud-est pour rédiger et déposer un mémoire d'ici le 10 avril 23.	Le mémoire sera entériné par le conseil d'administration à son assemblée du 23.05.25
23-03-18 – Opinion – Tablier de manœuvre, mars 23	Conseil d'arrondissement	En faveur de l'exemption des tabliers de manœuvre dans certaines zones du quartier R.C.A.1V.Q. 476, R.V.Q. 3143 .	Le rapport de consultation est disponible en ligne (fiche).
23-02-14 – Angle Charest et Mgr-Gauvreau, fév. 23	Ville	Obtenir les intentions de la Ville pour les lots 5889137 et 5889138.	22.12.19, CV-2022-1175 Vente des lots pour 515 k \$ avec servitude de borne d'incendie à Synchro Immobilier DE2022-765
23-02-13 – Location sous-sol église Saint-Roch, fév. 23	Fabrique	Consulter l'entente de location du sous-sol de l'église.	22.12.21, promesse d'entente DE2022-786 , 23.01.18, autorisation de signer CA-2023-0025 .
23-01-08 – École des Berges, janv. 23	Ville	Implanter des mesures transitoires concrètes aux abords de l'école	Le conseil sera tenu informé des aménagements en même temps que l'école par M. Lachance.
	Population	Adopter des comportements routiers préventifs, courtois et sécuritaires	
23-01-07 – Boulevard Charest, fosse à plantation, janv. 23	Ville	Prioriser le boulevard Charest Est, entre Langelier et Honoré-Mercier, pour la plantation et l'entretien d'arbres	4 arbres seront remplacés en 2023. Des fleurs seront plantées dans les fosses localisées entre Langelier et Saint-Anselme .
22-10-69 – Données de qualité de l'eau, nov. 22	Ville	Diffuser les données de la qualité des eaux de surface dans l'agglomération, et notamment au bassin Louise	23.02.14, pour l'Oasis, diffusion sous la responsabilité du Port de Québec, propriétaire et opérateur. Pour les autres lieux, la Ville est en réflexion sur les outils les plus appropriés pour partager l'info.
22-10-68 – Bain portuaire, nov. 22	Ville	Contribuer aux coûts d'opération notamment des surveillants-sauveteurs.	
22-10-67 – Projets de verdissement, nov. 22	Ville	Présenter au conseil les projets de verdissement impactant la canopée.	
22-08-53 – Expertise du CIUSSS-CN, sept. 22	CIUSSS-CN	Répondre à la sollicitation de l'expertise de l'institution sur des enjeux de santé et de santé mentale.	Sollicitation , 22.12.19 ; Réponse , 23.01.26 ; 1re rencontre, 23.03.02 ; 2e rencontre, 23.04.20

Légende : CIUSSS-CN Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale ; DSP Direction de la santé publique ; MEMS Projet Mon environnement, ma santé du CIUSSS-CN ; SCS Site de consommation supervisée